

La réglementation

- ➔ Arrêté ministériel du 27 juin 2011 : interdit l'utilisation de certains produits dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes vulnérables et précise également leurs conditions d'emploi à respecter comme les périodes de retrait après application.
- ➔ Loi Labbé du 6 février 2014 :
 - à compter du 1^{er} janvier 2020 : interdiction pour les personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouverts au public ;
 - à compter du 1^{er} janvier 2022 : interdiction de la vente, de l'utilisation et de la détention des produits phytopharmaceutiques pour un usage non-professionnel.
- ➔ Article 68 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015 :
 - **avancement au 1^{er} janvier 2017 de l'interdiction pour les personnes publiques d'utiliser pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public ;**
 - interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries, sauf pour des raisons de sécurité.



Les chiffres-clés du zéro phyto en Seine-et-Marne :

Des résultats encourageants en constante progression :

- ➔ **Plus de 97 %** des communes sont engagées dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires
- ➔ **Plus de 45 %** des communes n'utilisent plus ces produits pour l'entretien de leurs espaces.
- ➔ Parmi celles-ci, **99** ont obtenu le Trophée ZÉRO PHYT'Eau (entre 2013 et 2018)
- ➔ **Plus de 30 tonnes** de pesticides n'ont pas été épandues depuis 2007 du fait des progrès des communes engagées

Vos interlocuteurs :



Département de Seine-et-Marne

Service de l'Eau potable et des milieux aquatiques (SEPOMA)
Tél. : 01 64 14 76 72
Stéphanie HAMON : stephanie.hamon@departement77.fr
Quentin VATRINET : quentin.vatrinet@departement77.fr

AQUi'Brie

Tél. : 01 64 83 61 00
Michaël PARIS : michael.paris@aquibrie.fr
Anne-Elisabeth GAUVIN : ae.gauvin@aquibrie.fr

Pour plus d'informations : eau.seine-et-marne.fr

seine-et-marne.fr



Vers le
"Zéro phyto"
pour les collectivités

Des enjeux
sanitaires,
environnementaux
et réglementaires

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible pour l'Etat, les établissements publics et les collectivités (sauf pour des raisons de sécurité) de faire usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et de la voirie.

Le Département, aux côtés de l'association AQUI'Brie, est déjà fortement engagé dans l'accompagnement des collectivités vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires. Ainsi, dix ans après la signature du premier Plan départemental de l'eau, **97 % des communes seine-et-marnaises sont engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires** et parmi elles, plus de 45 % des communes n'ont plus du tout recours à ces produits chimiques.

L'entretien des routes départementales et nationales se fait également sans pesticides depuis sept ans et l'entretien des espaces verts des bâtiments départementaux en zéro phyto est expérimenté.

Le Département investit aux côtés des territoires, pour être, tout à la fois compétitif, solidaire et attractif. N'hésitez pas à solliciter nos services pour être informés et accompagnés dans votre démarche de changement de pratiques vers le zéro phyto.



Patrick Septiers
Président du Département de Seine-et-Marne



Yves Jaunaux
Vice-président en charge de l'environnement et du cadre de vie

Les étapes de l'accompagnement du Département et AQUI'Brie vers le zéro phyto :

- 1 Une réunion d'information générale.
- 2 Un diagnostic qualitatif et quantitatif des pratiques pour des objectifs adaptés.
- 3 Une formation pour tous (élus et agents) suivie d'un protocole de réduction de l'utilisation des pesticides pour une avancée pas à pas.
- 4 Un suivi annuel pour s'informer, re-planifier et valoriser les progrès effectués.
- 5 Un accompagnement financier pour s'équiper en matériel alternatif, communiquer et aménager les cimetières.



Les impacts sur la ressource en eau :

- Une cuillère à café de pesticides peut polluer jusqu'à 10 km de cours d'eau. Aujourd'hui, l'ensemble des cours d'eau seine-et-marnais est impacté par les pesticides.
- La qualité pour 6 des 7 nappes d'eau souterraine du département est déclassée à cause des pesticides.
- 99 % des non-conformités pour l'eau potable en Seine-et-Marne étaient imputées aux pesticides en 2017.

Informer les agents et les habitants

Le Département et AQUI'Brie apportent une aide à la communication, en interne à la collectivité pour impliquer les agents et en externe pour informer et sensibiliser les habitants.

Cette communication est un levier essentiel de la démarche.



Des produits dangereux pour la santé



JE TUE

L'utilisation des pesticides présente des risques pour la santé humaine. Dérivé de l'anglais « pest » (ravageurs) et du suffixe « -cide » (tuer), les pesticides regroupent l'ensemble des substances qui sont utilisées pour prévenir, contrôler ou éliminer les organismes jugés indésirables, qu'il s'agisse de plantes, animaux, champignons ou bactéries. Leur utilisation n'est donc pas anodine.



JE POLLUE

D'après les études scientifiques internationales publiées au cours des 30 dernières années, il semble exister un lien entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte : la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (lymphome non hodgkinien, myélomes multiples).



J'ALTÈRE LA SANTÉ

Par ailleurs, les expositions aux pesticides intervenant au cours des périodes prénatales et périnatales ainsi que lors la petite enfance semblent être particulièrement à risque pour le développement de l'enfant.

Source INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale - 2013

Quelles sont les solutions pour ne plus utiliser des produits chimiques ?

1^{ère} question à se poser :

L'herbe est-elle nécessairement indésirable ?



Tolérer et entretenir par fauche



Végétaliser avec des plantations choisies



Désherber avec des outils adaptés aux surfaces



Aménager et rénover pour moins de désherbage